

Information no. 30 à l'attention des assuré(e)s

30 novembre 2012

Madame, Monsieur,

A la fin de l'année 2012, la Prévoyance professionnelle Swissport PPS clôturera son neuvième exercice. Ci-après, quelques informations chiffrées actuelles valables au 30 novembre 2012:

- 3'503 assurés actifs
- 371 rentiers (dont 39 rentes d'invalidité)
- 19 paiements anticipés pour l'encouragement à la propriété individuelle LFEPL
- 7 cessions suite à des divorces.

Lors de sa séance du 20 novembre 2012, le Conseil de fondation s'est occupé des résultats du placement, de l'intérêt des avoirs vieillesse, des adaptations de rentes ainsi que du système de contrôle interne.

Le plus important en un coup d'œil

- Degré de couverture 106.5% au 31 octobre 2012
- Intérêt pour 2012 = 1.75% sur le total de l'avoir vieillesse
- Rachats personnels - versés au plus tard jusqu'au 21 décembre 2012
- **1ère place au classement des caisses de pension paru dans le journal Tages-Anzeiger**
- Choix du plan de prévoyance 2013 - au plus tard jusqu'au 28 décembre 2012

Résultats du placement 2012

Durant les 10 premiers mois, les placements de fortune de la PPS ont produit un revenu de 5.86%. Toutes les catégories de placement ont heureusement contribué à ce résultat. Dans l'actuel environnement économique turbulent, c'est un résultat remarquable.

Les actions s'en sont tirées le mieux avec environ 11.3%. Mais les obligations ont également apporté une contribution avec environ 4%, malgré l'environnement d'intérêts inférieurs.

Le **degré de couverture provisoire** se situe au 31 octobre à **106.5%**. Par rapport à celui de fin 2011 (102.6), il a augmenté de 3.9%.

Intérêt

En raison des bons résultats de placement jusqu'à présent, le Conseil de fondation a décidé, le 20 novembre 2012, de verser un intérêt de **1.75%** sur les avoirs de vieillesse, alors que le taux minimal actuellement en vigueur en Suisse est de 1.5%. Il a en outre pris des décisions au sujet de l'intérêt de mutation et de l'intérêt projeté. En voici une vue d'ensemble :

Désignation	Taux d'intérêt	Explications
Intérêt sur les avoirs vieillesse pour 2012	1.75%	Comme l'année précédente, vos avoirs vieillesse est rémunéré dans son intégralité , cette fois avec 1.75%. Pour les sorties et retraites en cours d'année, le solde de l'intérêt est versé. Les montants inférieurs à CHF 50 restent dans la caisse de pension.
Intérêt sur les avoirs vieillesse pour 2013	ouvert	Le Conseil de fondation prendra la décision à fin 2013, lorsque la PPS pourra estimer quel revenu il aura réalisé sur ses placements.

Intérêt de mutation pour 2013	0%	Pour les sorties et retraites en cours d'année, l'intérêt de mutation s'applique; d'éventuels versements complémentaires seront effectués après la décision prise à fin 2013 concernant l'intérêt.
Intérêt projeté dès 2014	1.5%	Pour l'estimation de prestations futures que vous trouvez sur votre attestation d'assurance sous „prestations probables“ (âge, invalidité et décès), l'intérêt projeté est appliqué. Avec la diminution de l'intérêt projeté, le Conseil de fondation souhaite parvenir à une estimation aussi proche que possible de la réalité. En directe conséquence de cette diminution, les attestations d'assurance contiendront dès à présent des valeurs inférieures. Par cette modification, rien ne vous est enlevé puisque votre avoir de vieillesse disponible et les intérêts déjà accordés ne sont pas concernés par cette décision.

Rappel : Le 2 novembre 2012, le Conseil fédéral a décidé de fixer le **taux d'intérêt minimal LPP pour l'année 2013** à 1,5%. Ce taux d'intérêt minimal n'a aucun effet obligatoire sur l'avoir de vieillesse surobligatoire.

Adaptation des rentes

Lors de la séance du Conseil de fondation du 20 novembre 2012, le Conseil de fondation a également décidé de ne procéder à aucune augmentation des rentes au 1er janvier 2013. Cette décision se base sur l'actuel degré de couverture avec les réserves de fluctuation de valeur qui ne sont pas entièrement constituées. La PPS doit constituer les réserves de fluctuation de valeur afin qu'elle ne se retrouve pas, autant que possible, en découvert en raison des fortes variations des marchés financiers.

Plan de prévoyance 2013

Vous trouvez le plan de prévoyance valable dès le 1er janvier 2013 sur notre Homepage www.pv-swissport.ch.

Conséquences des nouvelles rentes AVS dès 2013 pour la PPS

La rente de vieillesse maximale annuelle AVS sera augmentée à **CHF 28'080** au 1er janvier 2013. Ceci entraîne les conséquences suivantes pour la PPS:

Désignation	Montant en CHF	Explications
Seuil d'entrée	21'060	Salaires annuel minimal pour l'entrée dans la PPS; il correspond à 3/4 de la ' rente de vieillesse maximale annuelle AVS '
Déduction de coordination maximale	14'040	Jusqu'à ce que cette limite maximale soit atteinte, la déduction de coordination dans la PPS s'élève à 20% du salaire annuel
Seuil d'admission dans le plan d'épargne complémentaire	105'300	Salaires annuel minimal pour l'admission dans le plan de prévoyance complémentaire; correspond à 7,5 fois la déduction de coordination

Rachats personnels

Si vous planifiez un rachat personnel dans la Prévoyance professionnelle Swissport pour l'année courante 2012, nous vous envoyons volontiers **tout d'abord** les documents nécessaires. Afin que nous puissions traiter votre rachat en 2012, nous vous prions de donner votre ordre de virement bancaire **jusqu'au 21 décembre 2012 au plus tard** (date de valeur).

Nous attirons votre attention sur le fait que, après un rachat personnel, pendant les 3 années suivantes, vous ne pouvez pas percevoir auprès de la prévoyance, sous forme de capital, les prestations rachetées, intérêts inclus. En cas d'incertitude, nous vous recommandons de vous renseigner auprès des autorités fiscales compétentes.

Choix du plan de prévoyance

Cette année à nouveau, vous avez la possibilité de choisir, avec effet au 1er janvier 2013, entre les plans de prévoyance 'Standard' et 'Standard Plus'. Pour le plan 'Standard', votre contribution d'épargne personnelle se monte à 6% et pour le plan 'Standard Plus' à 9%. Si vous souhaitez changer, nous vous prions de remplir complètement la feuille annexée et de **l'envoyer directement à votre Service du personnel jusqu'au 28 décembre 2012 au plus tard**.



Classement des caisses de pension du Tages-Anzeiger de Zurich - 1^{ère} place

La PPS a participé pour la quatrième fois au rating des caisses de pension du Tages-Anzeiger et elle a amélioré chaque fois sa place au classement.

Cette année, la **PPS** occupe la **1^{ère} place**. C'est avec énormément de plaisir que le Conseil de fondation peut vous faire part de ce formidable résultat.

La PPS ne doit pas cette distinction à un critère en particulier, mais au niveau élevé des prestations largement consolidées, aux possibilités de choix ainsi qu'à la répartition des contributions bien perçue par les collaborateurs.

Le Conseil de fondation et la direction veilleront continuellement à ce que la PPS demeure pour vous, en tant qu'assuré, un partenaire fiable pour votre prévoyance et sur lequel vous pouvez compter.

Sur notre Homepage www.pv-swissport.ch sous 'Performance', vous trouvez toujours le degré de couverture mis à jour mensuellement

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pour le Conseil de fondation de la PPS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Graf'.

Peter Graf
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Staudenmaier'.

Markus Staudenmaier
Gérant

Annexe Choix du plan